







**Annexe 2 – Directive d'application pour les subventions liées à la mobilité**

DOMAINE	MONTANT	CONDITIONS
<b>Véhicules électriques</b> 	Voitures électriques: 1000.- par voiture. Scooter électrique: 20% du coût, mais au max. 800.- par scooter Vélo électrique: 20% du coût, mais au max. 600.- par vélo	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un type d'objet par personne physique.</li> <li>2. Les personnes morales ont droit à une subvention par tranche de dix personnes employées jusqu'à un maximum de 5 subventions.</li> <li>3. L'âge minimal requis pour bénéficier de la subvention est de 14 ans révolus pour les vélos et de 16 ans révolus pour les scooters.</li> <li>4. Le demandeur certifie qu'il acquiert le véhicule électrique pour ses propres besoins.</li> <li>5. Achat d'un véhicule électrique neuf auprès d'un concessionnaire agréé vaudois (internet et vente entre particuliers exclus).</li> <li>6. La subvention n'est pas valable pour un véhicule électrique d'occasion.</li> <li>7. Délai d'attente pour une nouvelle demande du même type : 5 ans.</li> </ol>
<b>Abonnement Mobility car sharing</b> 	Première année d'abonnement offerte.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Uniquement pour nouvel abonné.</li> <li>2. Délai d'attente pour une nouvelle demande: 10 ans.</li> </ol>
<b>Abonnement général CFF</b> 	300.- pour l'achat d'un AG.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Délai d'attente pour une nouvelle demande: 5 ans.</li> </ol>
<b>Abonnement CFF ½ tarif</b> 	70.- pour l'achat d'un abonnement demi-tarif la première année d'octroi de la subvention; 40.- pour les renouvellements.	
<b>Abonnement annuel mobilis</b> 	100.- pour l'achat d'un abonnement annuel (sans restrictions de zones) la première année d'octroi de la subvention; 70.- pour les renouvellements.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. N'est pas cumulable avec une autre subvention communale.</li> </ol>
<b>Bike to work</b> 	Paiement de l'inscription des entreprises. Jusqu'à 200.- par entreprise.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Au minimum 5 participants.</li> </ol>